

La  
**Semaine Religieuse**  
DE  
**Québec**

VOL. XXIV

Québec, 17 février 1912

No 28

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 433. — Les Quarante-Heures de la semaine, 433. — Le Carême, 434. — Notes d'un malheureux Rédacteur, 434. — La nouvelle réforme du Bréviaire romain, 436. — Comment un jeune homme perd la foi, 442. — Ne dites pas, 444. — Bibliographie, 446.

Calendrier

— o —

18	DIM.	vi	Quinquagésime. Kyr. du dim. Vêp. de ce dim., mém. de S. Siméon (11 Vêp.) Suffr.
19	Lundi	+vi	} De la férie.
20	Mardi	+vi	
21	Mercredi	vi	Les Cendres. Kyr. des fêtes. (Fête légale.)
22	Jeudi	b	Chaire de S. Pierre, à Antioche, <i>dbl. maj.</i>
23	Vendredi	r	Ste Couronne d'épines de N. S. J. C., <i>dbl. maj.</i>
24	Sam.	b	(Vigile de S. Mathias.) S. Pierre Damien, év. et doct. (Hier.)

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

18 février, Saint-Roch de Québec. — 20, Couvent de Saint-Anselme. — 22, Hôtel-Dieu de Lévis. — 24, Couvent de Sainte-Croix.

### Règlement pour le Carême

En vertu de l'Indult apostolique du 27 janvier 1903, le règlement du prochain Carême sera le même que celui de l'année dernière :

1° Il est permis de faire gras chacun des dimanches du Carême à tous les repas ;

2° Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, excepté le samedi des Quatre-Temps et le samedi-saint, tout le monde pourra faire le principal repas en gras. Et ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées ou dispensées de jeûner, pourront faire gras aux trois repas ;

3° Les autres jours, c'est-à-dire les mercredis, les vendredis et les deux samedis exceptés plus haut, seront des jours d'abstinence ;

4° Le jeûne devra être observé tous les jours du Carême, excepté les dimanches ;

5° Les jours où il est permis de faire gras, personne ne peut manger de la viande et du poisson au même repas, et cette défense s'étend à tous les jours de jeûne de l'année, ainsi qu'à tous les jours de carême.

... Pour compenser les faveurs que le Souverain Pontife leur accorde en adoucissant la loi de l'Eglise, les fidèles devront faire une aumône proportionnée à leurs moyens...

Ces aumônes devront être transmises à Mgr Têtu, procureur de l'archevêché, dans la quinzaine de Pâques.

*Notes d'un malheureux Rédacteur qui s'aperçoit que certaines années peuvent avoir 53 Dimanches, sans que les années suivantes lui apportent des compensations.* (1)

L'année 1911 a compté 53 dimanches ; ce phénomène, pour être moins étonnant qu'une semaine de quatre jeudis, est néanmoins très inquiétant. Il surmène les méninges des rédacteurs de Revues hebdomadaires, obligé, ces années-là, d'extraire de leur cerveau un certain nombre d'articles supplémentaires. Il a une répercussion — combien peu économique ! — sur les réserves de papier et les coffres forts des éditeurs, contraints de servir « à l'œil » des abonnements de 53 numéros au lieu de 52. Il est antisocial, au premier chef, puisqu'il allonge la tournée des facteurs et les retient ainsi loin de chez eux au moment où leurs familles sont en fête.

(1) Nous regrettons d'avoir été obligé de retarder la publication de ce curieux article — dont l'actualité a un peu diminué, à mesure que l'année s'est avancée... dans le passé. S. R.

C'est un coulage, un coulage véritable qui nuit à la prospérité des gens de lettres, des commerçants et des ouvriers ; mais on ne peut y remédier, car il a pour cause la déplorable habitude prise par la Terre de ne jamais boucler son circuit autour du Soleil en 52 semaines exactement. Il faut lui accorder, chaque année, 24 heures de grâce ; encore est-il nécessaire d'y ajouter, tous les 4 ans, un jour de plus, si l'on veut rester dans le mouvement.

Tout ce que l'on peut faire est de constater l'étendue des dommages et voici à quoi l'on aboutit : ces fâcheux retards nous donnent, en 96 ans, 17 années de 53 dimanches. Une Revue fondée en 1864 a déjà vu revenir 9 fois ces années exténuantes.

Le monocycle de la Terre est en effet régulier jusque dans ses retards, ce qui est un indice certain de mauvaise volonté ; les 17 années mortelles sont méthodiquement réparties en tranches périodiques.

On rencontre d'abord trois périodes consécutives de 28 ans, auxquelles succède une période de 12 ans. Nous avons parcouru ces trois périodes de 28 ans au siècle dernier :

1809-1836 — 1837-1864 — 1865-1892.

Avant nous, nos arrière-grand-pères y avaient aussi passé :

1712-1740 — 1741-1768 — 1769-1796.

Depuis 1905 un nouveau cycle se déroule avec la même régularité :

1905-1932 — 1933-1960 — 1961-1988.

Chacune de ces périodes de 28 ans a le même rythme ; le chef d'orchestre marque un temps fort — une année de 53 dimanches — pour 6 ans, puis pour 5, puis pour 6, une fois encore pour 6, et une dernière fois pour 5. C'est un mélange de trois six et de deux cinq d'après la formule suivante :

6, 5, 6, 6, 5.

Jamais cet ordre n'est interverti, et les cinq mesures de ces trois périodes peuvent se superposer exactement :

1809 1815 1820 1826 1832

1837 1843 1848 1854 1860

1865 1871 1876 1882 1888

Les quatre-vingt-quatre ans révolus, vient la période de douze ans qui compte deux années seulement de 53 dimanches, se succédant de six en six ans ou de sept et cinq ans.

Parfois cette dernière période — qui correspond à la dernière année de chaque siècle, laquelle n'est pas bissextile, bien que le chiffre de son millésime soit divisible par quatre — s'intercale entre l'une ou l'autre des cinq mesures de la période de 28 ans qui précède. Le concert s'interrompt alors, comme celui des orgues de Barbarie, quand l'artiste, préposé à la

moûture des airs, quitte sa place pour faire la quête ; mais il reprend ensuite exactement à la mesure où il était resté. C'est ce qui est arrivé à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, où cette période fut coupée après la quatrième mesure par une période de douze ans :

1673 1669 1684 1690  
1696 1702

puis l'air reprit, on exécuta la dernière mesure :

1708

Et de nouveau l'orchestre attaqua le morceau, recommençant, par le début, la première des trois périodes de 28 ans :

1713 1719 1724-1730 1736, etc.

La Terre pousse plus loin encore la coquetterie, dans ses retards calculés et ruineux. Pour qu'il y ait 53 dimanches dans une année de 365 jours, il faut que le 1<sup>er</sup> janvier soit un dimanche et, dans les années bissextiles, un samedi ou un dimanche.

Or, des cinq années néfastes que l'on rencontre dans chacune des périodes de 28 ans, la première, la deuxième et la quatrième sont toujours des années communes commençant et finissant un dimanche ; la troisième et la cinquième sont bissextiles et débutent, invariablement, la troisième par un samedi pour s'achever un dimanche ; la cinquième, un dimanche pour expirer un lundi.

Et ce sera ainsi, probablement, jusqu'à la fin du monde. Eliteurs, ouvriers, rédacteurs ou facteurs, il faut prendre notre parti de ce surcroît de besogne et de dépense, à moins que les lecteurs ne veuillent bien nous accorder le repos hebdomadaire... 17 fois en 96 ans.

(*Semaine religieuse de Bayeux,*

dimanche 31 décembre 1911.)

### La nouvelle réforme du Bréviaire romain (1)

Mes amis de la *Croix* me demandent de dire quelques mots à leurs lecteurs de cet épilogue de l'histoire du Bréviaire romain, et je le fais avec joie, parce que cet épilogue est vraiment la conclusion qui nous manquait, la conclusion que nous pressentions, la conclusion que tout préparait depuis qu'on parle de réformer ou de restaurer le Bréviaire — et on en parle depuis six siècles !

(1) Nous sommes bien sûr d'intéresser nos lecteurs en mettant sous leurs yeux des articles, publiés en Europe, sur la réforme du Bréviaire. L'étude de Mgr Batifol, extraite de la *Croix* de Paris et que nous commençons à reproduire aujourd'hui, est d'une importance particulière. *S. R.*

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, en effet, Raoul de Rivo — et je renvoie avec plaisir à l'excellente monographie que Dom Mohlberg vient de lui consacrer (Louvain, 1911) — Raoul de Rivo, qui était un fervent de Rome (il avait visité Rome en 1381), avait été conquis à la beauté et à l'autorité de l'office romain ancien, que lui révélaient les vieux livres liturgiques. Il comparait cet office romain du temps de Charlemagne et d'Amalaire au Bréviaire romain d'Innocent III, qui n'en était que le *compendium*, ce Bréviaire de la Curie popularisé dans toute la chrétienté latine par les Frères Mineurs. Il le comparait surtout à ce qu'était devenu, un siècle et demi après Innocent III, ce Bréviaire, alourdi et déformé maintenant par la multiplication des fêtes sanctorales à neuf leçons et par les offices à côté. Raoul de Rivo avait compris, d'une vue que Dom Mohlberg qualifie quelque part de géniale, que l'office romain, dans son dessin essentiel, primitif, est une sorte de basilique dont l'office du temps serait la grande nef : il fallait dégager cette admirable nef et y ramener le chœur constamment retenu par le sanctoral dans les petites chapelles qui s'étaient successivement et sans ordre construites sur les flancs et dans les collatéraux.

Raoul de Rivo demandait une restauration. Il demandait qu'on revint au principe ancien — notez bien ceci, — que le psautier doit être récité intégralement en une semaine et chaque semaine. Telle était la règle de l'office romain ancien, qui attribuait les psaumes 1-108 aux nocturnes, les psaumes 109-150 aux heures diurnes. Raoul insistait avec énergie sur la vieille règle romaine fondamentale : Chaque semaine tout le psautier. « Seule, dit-il, l'observance de cette règle permettra aux prêtres de se pénétrer de la piété des psaumes. »

Mais ce retour à la tradition n'est possible qu'autant qu'on réduira le nombre excessif des fêtes sanctorales à neuf leçons et qu'on reviendra à l'estime et à la pratique de l'office dominical et ferial. Raoul de Rivo le dit sur tous les tons, y compris le ton véhément. Il ne pardonne pas aux Frères Mineurs, qu'il accuse d'avoir fait prévaloir le commun des saints sur le commun du temps, et cela pour abrégé l'office ! Il propose un *calendarium generale*, où n'entreront que les fêtes de saints qui sont fêtées partout par le clergé et par le peuple, quitte à



concéder aux couvents et aux églises un *Calendarium proprium* supplémentaire. Aux usages nouveaux, intrus, le doyen de la collégiale de Tongres oppose les plus énergiques maximes : *Constitutiones contra canones et decreta præsulum romanorum, vel bonos mores, nullius sunt momenti !* Mais comme le bon doyen est un Romain, il ajoute cette réserve, qui a plus de prix venant d'un contemporain des débuts du grand schisme, que tout ce qu'il propose est provisoire et imparfait, car de Rome seule peut venir la meilleure loi : *Donec de Urbe veniat id quod erit magis perfectum.*

Ainsi pensait un liturgiste de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, dont il nous semblait retrouver la doctrine dans la Bulle qui nous est venue hier de Rome.

Raoul de Rivo ne fut pas entendu de son siècle. Aussi bien, les temps n'étaient guère propices à une restauration comme celle qu'il souhaitait. Rome était pour lors douloureusement amoindrie. Puis la Renaissance arriva, peu sensible à l'antiquité liturgique dont un Amalair ou un Raoul de Rivo avaient été épris. Les premiers imprimeurs imprimèrent les Bréviaires tels que l'usage les voulait. Survint l'humanisme, où le Bréviaire romain lui-même faillit être sacrifié. La gravité de Carafa (le futur Paul IV) et de saint Gaétan, les deux fondateurs de la première Congrégation de clercs réguliers, celle des Théatins, sauva le Bréviaire romain, à un moment où la faveur semblait acquise au fâcheux et ingénieux essai du cardinal Quignonez. Je croirais volontiers que le *Book of common prayer* de Cranmer dut achever de dessiller les yeux. On comprit que le vieux Bréviaire romain restait, en dépit de son inélegance et de ses déformations, un témoin de l'antiquité, comme l'était le Missel romain ou le Pontifical romain : il fallait à tout prix conserver ces monuments et n'y porter la main, fût-ce pour les restaurer, qu'avec prudence et respect. On comprit cela d'instinct plus qu'on ne le proclama, mais cette prudence et ce respect furent la règle du Saint-Siège, au jugement et à l'autorité duquel le Concile de Trente s'en remit du soin de publier une édition du Bréviaire et du Missel.

La restauration du Bréviaire par saint Pie V se donna pour programme de ne rien supprimer de la « somme » authenti-

que du vieux Bréviaire (*de propria summa veteris officii divini nihil omittere*), mais de sacrifier tout ce qui était en surcharge (*aliena*) et de corriger tout ce qui était controuvé (*incerta*). Nous sommes portés par esprit critique à nous arrêter aux taches critiques du Bréviaire romain, comme l'attribution du *Te Deum* à saint Ambroise et à saint Augustin, ou comme telles assertions de telles leçons, etc. : c'est ne voir que le détail, et pour un tronc d'arbre oublier la forêt. Saint Pie V était soucieux de l'exactitude historique, comme nous le voulons être, sinon en possession des mêmes instruments de vérification que nous : il y donne, à cette exactitude, tous les soins qu'il put, en laissant au temps de faire mieux. Cette correction du détail sera toujours inachevée et toujours secondaire. Mais saint Pie V considéra l'ensemble, et là il eut deux vues maîtresses.

Premièrement, Pie V dégagait l'office des constructions adventices. Les offices à côté et de surrogation qui se superposaient à l'office quotidien, comme la récitation des psaumes graduels et pénitentiels, comme la récitation de l'office des morts, comme la récitation de l'office de la Sainte Vierge, devinrent facultatifs (ils sont en réalité tombés en désuétude), mais ce fut par une décision personnelle de saint Pie V, car les consultants n'avaient pas osé proposer cette suppression hardie. Et nous saisissons ici la raison profonde qui a toujours fait le Bréviaire romain si difficile à réformer : porter la main sur le Bréviaire romain, c'est toucher à la dévotion universelle, et l'on n'y supprime rien sans diminuer d'autant la prière dans le monde. De là les scrupules de Rome en la matière : il lui coûtait de restreindre les expansions touchantes de la piété envers la Sainte Vierge, de refuser des suffrages aux morts, et quand la ferveur baissait, *frigescente mundo*, de paraître contribuer au refroidissement du monde ! Il ne ne fallut pas moins que la décision d'un Pape qui était un Saint pour exécuter pareille suppression, pour déblayer.

Secondement, Pie V voulut remettre en honneur l'office dominical et ferial. Il voulut du même coup que la récitation du psautier, qui normalement aurait dû être récitée en entier chaque semaine, ne fut plus morcelée de telle sorte que les psaumes du commun des saints revinssent perpétuellement

au tour. Il fallait pour cela réduire les fêtes sanctorales de neuf leçons : Pie V eut cette autrehardiesse. Il décida, au total, qu'on ne maintiendrait au calendrier sanctoral que cinquante-sept doubles et trente semi-doubles, en sorte que l'office du temps serait désormais récité plus de deux cents jours par an.

On sait ce qu'il est advenu de cette seconde décision de Pie V : la part privilégiée qu'elle faisait à l'office du temps sera l'objet de reprises que la réforme subséquente de Clément VIII consacra, loin de les arrêter. Les fêtes sanctorales se sont multipliées, fêtes semi-doubles et doubles, on sait dans quelle proportion, depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette présente année 1911, à Paris, nous avons célébré seize fois l'office dominical et vingt et une fois l'office ferial ; encore, sur ces vingt et un *de ea*, avons nous onze fois la faculté d'opter pour un des offices votifs de neuf leçons octroyés par Léon XIII ! Ici Pie X fait écho à Pie V, quand il constate que les offices des saints se sont multipliés — et qui de nous oserait le reprocher à l'Eglise ? — mais à ce point que l'office dominical et ferial entre chaque année davantage dans la désuétude, *unde fere factum est, ut de dominicis diebus deque feriis officia silent*, — et qui de nous n'aurait pas regret de ce silence, quand il pense aux psaumes et aux admirables séries de répons qui sont ainsi sacrifiés ?



Voilà le conflit, né de la concurrence de l'office du temps et de l'office des saints. Ce sont deux cycles liturgiques qui ne sont pas nés sur le même sol : j'ai montré jadis comment, dans l'office romain primitif, l'office du temps appartient à la liturgie des basiliques urbaines, et comment l'office des saints appartient à la liturgie des sanctuaires cimetériaux ; les saints et leur culte sont entrés *intra muros*, et les deux cycles liturgiques se sont raccordés dans les grandes basiliques comme la basilique de Saint-Pierre ou du Latran, toujours d'une façon précaire. Quoi qu'il en soit des lointaines origines de cette concurrence, l'équilibre de l'office divin en souffre, il en a toujours souffert, et la délimitation fixée par saint Pie V n'a pas été durable.

Benoît XIV reprit le dessein de saint Pie V. C'était le temps où le « modernisme liturgique » sévissait en France, et où le



clergé de Paris, en 1736, recevait avec docilité le Bréviaire de Mgr de Vintimille : pendant cent trente et quelques années, nos aînés ont récité un Bréviaire dont ( en 1743 ), par voie diplomatique, le pape Clément XII avait exigé et n'avait pas obtenu le retrait, et dont la première édition était illustrée de gravures d'après Boucher ! Paris avait construit un Bréviaire à la façon dont il construirait aujourd'hui un palais d'Exposition, séduisant, léger et fragile !

Benoît XIV fut un instant séduit par cette architecture, dont un élément au moins était bon, pour autant 1° qu'il assurait par l'office dominical et ferial la récitation du psautier chaque semaine, quitte à couper les psaumes trop longs, et 2° qu'il faisait réciter les psaumes de la férie à toutes les fêtes, à l'exception des fêtes des martyrs et de la Sainte Vierge.

Mais, pour privilégier ainsi l'office dominical et ferial, force était de remanier le calendrier sanctoral, de supprimer des fêtes de saints, d'abaisser le degré de la plupart des fêtes maintenues. Quelle autorité avaient les liturgistes de Paris pour une pareille entreprise ?

Les consultants que nomma Benoit XIV, en vue d'une réforme romaine du Bréviaire romain, furent dès leurs premières études placés devant le double projet : 1° d'essayer une distribution du psautier analogue à celle de Paris ; 2° de limiter le nombre et de baisser le degré des fêtes de saints. Après hésitation, ils repoussèrent toute modification à la distribution du psautier, estimant que la distribution en usage à Rome était ancienne et ne pouvait être abandonnée. Restait de réformer le calendrier, de supprimer des fêtes de saints, de baisser le degré de quantité d'autres, pour restaurer d'autant l'office dominical et ferial. Ils proposèrent au Pape un projet de calendrier, qui fait penser à une vieille inscription romaine, où il est dit des Barbares :

*Moverunt sanctis bellâ nefanda prius !*

Benoît XIV, qui avait voulu sincèrement une *onestâ correzione* du Bréviaire, et à qui on proposait une extermination de saints, à commencer par saint Grégoire VII, congédia les consultants. Il se réserva de refaire lui-même leur besogne, et il mourut sans y avoir pu mettre la main. Tout le vif et grave génie de Benoît XIV, toute sa science, toute sa bonne

volonté conciliante n'étaient pas arrivés à concilier l'office du temps et l'office des saints : il n'osait remanier la distribution du psautier consacrée par Pie V, il osait moins encore bouleverser et expurger, comme on le lui proposait, le calendrier sanctoral si pieusement accru depuis Pie V. Et le conflit s'accusait, après cette remarquable et vaine tentative de Benoît XIV, plus insoluble que jamais.

Je voudrais avoir le temps de dire comment la suppression des liturgies gallicanes et l'instinction de ce que j'ai appelé le « modernisme liturgique » du XVIII<sup>e</sup> siècle a préparé et permis la réforme dont l'heure est venue. Mais il faut me limiter, et aussi bien on m'a compris. Ce que je voudrais qu'on devine, c'est que l'étude rapide qu'il me reste à faire de la réforme nouvelle ne va pas à moins qu'à associer désormais dans l'histoire du Bréviaire romain le nom de Pie X à celui de saint Pie V.

Car nous devons à Pie X la réforme la plus considérable qui ait été apportée au Bréviaire romain depuis saint Pie V et la solution du problème dont Benoît XIV avait en quelque sorte désespéré, une solution qui restaure l'office du temps sans amoindrir en rien l'office des saints, une solution harlie, élégante, et, Dieu aidant, définitive. PIERRE BATIFFOL.

\*\*\*\*\*

#### Comment un jeune homme perd la foi

Une des pages les plus émouvantes du dernier roman de René Bazin, *La Barrière* (dit *la Voix de N.-D. de Chartres*), est celle où l'un des héros du livre, le jeune Félicien Lemirel, dans une explication violente avec son père et sa mère, détermine comment il a été amené, peu à peu, à perdre la foi.

Avec une impitoyable logique, il crie sa détresse à ses parents, il fait son procès à cette famille bourgeoise soi-disant chrétienne, plus bourgeoise que chrétienne, qui est la sienne. Nous citons :

— Si nous n'avions consulté que nos intérêts, Félicien, tu aurais été élevé par des professeurs d'Université officielle. Mais nous avons choisi pour toi une maison d'éducation dirigée par des ecclésiastiques. Ees-ce cela que tu nous reproches ?

— Non, j'ai été chrétiennement préparé au baccalauréat. Je

le reconnais. J'ai eu plus d'instruction religieuse, plus d'exhortations à la piété, plus d'exemples de foi, parmi mes maîtres que beaucoup d'hommes de ma génération. Cela aurait suffi-cela suffit pour faire un croyant solide, mais à une condition : c'est que la famille soit en harmonie avec l'enseignement qu'elle fait donner.

— Eh bien ! et la nôtre ?

— Moi, j'ai vu, en rentrant à la maison, trop d'exemples qui ne concordaient pas avec la leçon de l'école, et j'ai douté.

— Tu as vu de braves gens, Félicien !

— J'ai vu que vous faisiez passer beaucoup de choses avant la religion.

— Lesquelles ? Dis lesquelles ?

— L'énumération serait longue, si je voulais : c'est toute la vie ou ce qu'on appelle de ce nom-là : l'innombrable amusement, le repos, les honneurs, l'avenir, le vôtre et le mien peut-être. J'ai vu que vous ne souteniez pas plusieurs des idées que j'avais apprises d'abord à vénérer, et des hommes qu'on m'avait cités comme modèles et que vous laissiez parler, chez vous, librement, contre des préceptes fermels . . .

— Quelque liberté de conversation : la belle affaire !

— J'ai vu que vous approuviez même ce langage, qui, la première fois, m'avait choqué ; j'ai été comme un abandonné parmi tous vos soins superflus ; je n'ai pas souvent rencontré à votre table et dans vos salons des vertus qui eussent influé sur moi . . . Qui donc s'est préoccupé de me donner des goûts de piété et de les entretenir ?

— C'est trop fort ! Est-ce que ta mère ne t'a pas fait faire ta première communion, et magnifiquement, je puis le dire ?

— Oh ! je vous en prie, ne me rappelez pas la cravache à pomme d'or !

— Que veux-tu dire ?

— Une malheureuse histoire dont il m'a rebattu les oreilles, répondit M<sup>me</sup> Limerel. Parce que, pour sa première communion, il a reçu d'une de nos amies une cravache et d'une autre des soldats de plomb, il semble que toute la fête a été manquée. Évidemment, nos amies auraient pu faire un choix meilleur . . .

— Mais non, ma pauvre maman, elles n'y comprenaient rien, et tant d'autres avec elles ! Que venaient-elles faire en ce jour-



sitif « avoir », mais les substantifs complémentaires « besoin, envie », lesquels veulent leur régime déterminatif précédé de la préposition d'usage « de ».

*Bien.* — Ne dites pas : Je trouve ce livre « bien ».

« Bien » est un adverbe qui doit par conséquent modifier un verbe ou un adjectif comme dans les expressions : « Je me sens bien, je ne me trouve pas bien », et ne peut faire fonction d'adjectif. Même règle au sujet de « mal ».

*Bureau.* — Si vous êtes un simple particulier, ne dites pas : Je recevrai ce monsieur dans mon « bureau ». Dites : Je recevrai ce monsieur dans mon « cabinet de travail », ou, plus simplement, dans mon « cabinet ».

L'emploi de « bureau » pour « cabinet de travail » constitue une « métonymie » abusive, c'est-à-dire un « trope » qui consiste à prendre la partie pour le tout, le contenu pour le contenant, le signe pour la chose signifiée, etc. Le « bureau » étant le meuble principal d'un cabinet de travail, on a identifié le meuble à la pièce elle-même.

Il faut réserver le mot « bureau » pour désigner le local administratif où se traitent les affaires publiques, où par exemple le contribuable porte son argent, le justiciable ses pièces d'identité, etc. Ex. : le « bureau » du percepteur, les « bureaux » de l'Hôtel de Ville, etc. Ainsi le ministre dirige ses « bureaux » du fond de son « cabinet ».

*Capable.* — Ne dites pas : C'est un homme « capable ». Dites : C'est un homme « intelligent », ou « instruit », etc.

On n'est pas « capable » tout court, on est « capable de » quelque chose, c'est-à-dire qu'on est le « contenant » de quelque chose. (Voir ci-dessous *Conscient.*)

*Car, en effet.* — Ne dites pas : car, en effet. Dites simplement : car ou en effet.

Pléonasme du même ordre que : « enfin bref, ainsi par exemple », etc.

*Ce midi, ce tantôt.* — Ne dites pas : Je l'ai vu « ce midi », . . . ce « tantôt ». Dites : Je l'ai vu « vers midi », je l'ai vu « tantôt ».

« Midi » joue ici le rôle d'adverbe et « tantôt » est un adverbe, il n'est donc pas possible de traiter ces deux mots comme des substantifs.

*Chaque.* — Ne dites pas : « J'ai visité « chaque » curiosité



« qu'on » m'avait signalée. Dites : J'ai visité « chacune des » curiosités qu'on m'avait signalées.

« Chaque » est un « adjectif » indéfini ; il ne peut se relier directement à un pronom relatif.

*Chefs-d'œuvre.* — N'écrivez pas : Des chefs-d'œuvres, ni des chef-d'œuvres. Ecrivez : Des chefs-d'œuvre. C'est-à-dire des modèles, des exemplaires « d'une » œuvre.

*Conscient.* — Ne dites pas : Un travailleur « conscient », car on vous demanderait : conscient de quoi ? Dites : Un travailleur « conscient de ses droits », ou plutôt : « de ses devoirs ».

Jamais, en latin, *consciūs* (d'où nous avons tiré « conscient », ne s'emploie sans complément déterminatif. Exemple : *Etsi mihi nullius noxæ consciūs sum* (Tite-Live.)

(TH. JORAN.)

### Bibliographie

— SAINT VINCENT DE PAUL. *Lettres choisies*, publiées d'après les manuscrits avec une introduction et des notes, par P. COSTE. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion (Chefs-d'œuvre de la littérature religieuse, n° 616)*. Prix : 0 fr. 60.  
— BLOUD et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).

Les lettres contenues dans ce petit recueil sont inédites, à l'exception de quatre ou cinq. Le choix fait par M. Coste a été dirigé vers un but d'éducation : il est destiné à nous faire plus intimement connaître et mieux comprendre notre grand saint Vincent de Paul, si digne, en effet, d'amour, d'estime et de vénération. La lecture en est tout spécialement indiquée aux membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul, dont elle augmentera, vivifiera et surnaturalisera l'esprit de charité. Les directeurs de conscience, les historiens, les amateurs de notre belle langue du XVIII<sup>e</sup> siècle y trouveront, eux aussi, plaisir et profit.

— *Œuvres complètes du T. R. P. Desurmont*, tome IX. *Le retour continué à Dieu*. A la librairie de la Sainte-Famille, 11, rue Servandoni, Paris, VI<sup>e</sup>.

Nous avons tenu à signaler au fur et à mesure de leur apparition les volumes de cette excellente collection. Le P. Desurmont fut un homme éminent, un religieux modèle, un prédicateur impressionnant. Il continue le bien immense fait

au cours de sa vie par la lecture de ses œuvres qu'on ne saurait trop recommander.

Ce volume renferme, sous le même titre général, trois retraites particulières.

La première fut composée en 1884, pour les Frères servants.

La deuxième retraite date de 1892. Le P. Desurmont l'écrivit, non pour ses confrères, comme les précédentes, mais pour une Congrégation religieuse à la sanctification de laquelle il portait le plus grand intérêt. Le fonds d'idées est plus ou moins le même que dans la retraite aux Frères, mais il est autrement présenté, développé et adapté. Les applications, en particulier, et la trame surtout sont tout à fait différentes. Bien que l'oraison et la pénitence ouvrent la marche, l'auteur leur accorde une moindre place et leur adjoint davantage les autres vertus religieuses. Aussi, cette retraite, fort belle en elle-même, largement imprégnée des idées alphonsiennes, et très salutaire assurément, semble moins refléter pourtant le système ascétique et du P. Desurmont et de saint Alphonse.

La troisième retraite, qui doit remonter à 1886, n'est pas, comme les précédentes, une simplification et une adaptation, mais la reprise du grand projet de l'auteur concernant les exercices spirituels de saint Alphonse. « C'est la quatrième fois, dit-il, que j'achève un travail sur ce sujet. Ces quatre essais se ressemblent et sont certainement différents, grâce à des changements successifs qui sont, je l'espère, des perfectionnements. » Les trois essais précédents auxquels il fait allusion sont la petite retraite sur le Tout à Dieu, car elle est un extrait de saint Alphonse, plutôt qu'un travail personnel, et elle était restée au fond de ses cartons ignorée de ses confrères.

— LAMENNAIS ET SES CORRESPONDANTS INCONNUS, par Alfred ROUSSEL. 1 vol. in-12. PRIX : 4 francs. Paris, Téqui, libraire-éditeur. Québec, librairies Garneau & Kirouac.

Les correspondances que l'auteur publie aujourd'hui en volume ont déjà paru dans plusieurs revues. Depuis longtemps on le pressait de réunir ces documents épars et de les présenter dans leur ensemble : c'est ce qu'il a fait. Ce volume prend Lamennais en 1806, époque à laquelle il cherchait encore sa voie et était complètement ignoré, pour le conduire, presque sans lacunes, jusqu'en 1853, la veille de sa mort. Il per-

met aux lecteurs de suivre, dans toutes ses péripéties, le drame, à la fois, si brillant et si lugubre, que fut la vie de ce lutteur infatigable, victime de ses témérités, et déserteur d'un champ de bataille où il avait accompli tant d'exploits, précurseurs du triomphe final qu'il avait si vaillamment préparé, mais qu'il n'eut pas la patience d'attendre.

Les deux premières correspondances et la dernière nous montrent moins le lutteur, avec sa fougue et ses intempérances, que l'homme intime, dans ce qu'il eut de meilleur et de plus attachant. Elles nous initient à l'étude de cette nature songeuse et mélancolique, de ce tempérament essentiellement impressionnable, cause de toutes ses déceptions et de toutes ses erreurs ; mais elles nous disent aussi les tendresses infinies de ce grand cœur ; elles nous aident à comprendre l'attrait irrésistible qu'il exerça sur tous ceux qui l'approchèrent, et qui, autant pour le moins que la fascination de son génie, lui valut tant et de si solides amitiés.

Parmi ses correspondants, il en est qui sont moins des inconnus que des méconnus ou des oubliés : tels Caron et Vuarin. Si *Dom Guéranger* ne fut pas du nombre, *l'abbé Guéranger* le fut peut-être. On ignorait, en effet, les rapports que le futur abbé de Solesmes eut avec le solitaire de la Chênaie ; c'est ce qui permet à l'auteur de le ranger parmi ses correspondants *inconnus*.

## Garand & Thibault

Doreurs, Argenteurs et Nickeléurs

308<sup>1</sup>, RUE SAINT JOSEPH, QUÉBEC — Tél., 4448,

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

Une Spécialité :

**OUVRAGE GARANTI**

Une visite est sollicitée.